

Délibération CR n° 2026-10-01

**La Commission Recherche (CR) siégeant en formation plénière,
réunie à titre exceptionnel en visioconférence le lundi 12 octobre 2026,
sous la présidence de Mme Lydia COUDROY DE LILLE,
Vice-présidente recherche, innovation et science ouverte**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et modifiés en séance du 20 septembre 2019, du 10 décembre 2021, du 31 mars 2023 et du 11 juillet 2025 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Avis sur le règlement intérieur du laboratoire ECP

L'Assemblée Générale du laboratoire « Education, Cultures, Politiques », réunie le 29 juin 2026, a validé le règlement intérieur de l'unité de recherche ECP. Ce règlement a pour objet de préciser notamment les modalités d'organisation de la gouvernance et du fonctionnement de la structure.

La Vice-Présidente recherche propose à l'assemblée de voter favorablement sur le document présenté en séance.

La Commission Recherche est consultée pour avis sur le règlement intérieur du laboratoire ECP.

Les résultats du vote sont les suivants :

Membres en exercice : 37

Quorum : 20

Présents ou représentés en début de séance : 31

Votants : 31

Dont :

Pour : 28

Contre : 3

Abstention : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

La Commission Recherche émet un avis favorable, à la majorité des suffrages exprimés, sur le règlement intérieur du laboratoire ECP - « Education, Cultures, Politiques ».

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.



A Lyon, le 12 octobre 2026

La Vice-Présidente recherche, innovation et science ouverte
Lydia COUDROY DE LILLE